

Voici ce que disent [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) dans ***Cinquante mois d'occupation allemande*** (Volume 4 : 1918) du

VENDREDI 5 AVRIL 1918

On continue d'apprendre de jolies choses sur la manière dont le Gouvernement impérial s'attache des collaborateurs belges disposés à faire ses vilaines besognes. Une affaire instruite devant le tribunal de Bruges vient de révéler que le Dr Dumont (Note : ayant épousé une Allemande, Ida Schüller), membre du «*Conseil de Flandre*», jouit d'une sorte de monopole pour l'importation en Flandre occidentale de produits hollandais, cigares, harengs, etc.

Le dit Dumont était associé avec sa mère. Il voulut, il y a peu de temps, rompre cette association et substituer à la quote-part de bénéfices revenant à sa mère (Note : Louise Verriest) une pension alimentaire. Madame Dumont refusa ; d'où procès. Il résulte de l'analyse de la comptabilité que le Dr Dumont a réalisé, depuis le début de la guerre, grâce aux permis d'importer qui lui sont délivrés, à titre de faveur personnelle, par le Gouvernement allemand, un bénéfice de 1.300.000 marks,

L'affaire a eu cette conséquence amusante de mettre brusquement fin aux meetings « *activistes* »

de là-bas. Depuis que la population a connaissance de ces tripotages, il n'a plus été possible au Dr Dumont de prendre la parole en public sans s'entendre interrompre par ces mots : « *L'intérêt bien entendu de la Flandre, nous le connaissons : il se chiffre par 1.300.000 marks.* »

Pour éviter la continuation de ce chambard, l'amiral allemand qui commande à Bruges a interdit tout nouveau meeting.

Notes de Bernard GOORDEN.

Consultez « *Traitements et situations accordés aux membres du Conseil de Flandre* », chapitre V de la première partie, figurant aux pages 83-90 des ***Archives du Conseil de Flandre (Raad van Vlaanderen)***, qui ont été publiées par la Ligue Nationale pour l'Unité Belge (Bruxelles, Anciens Etablissements Th. Dewarichet ; 1928, LXVI-551-VIII pages, dont XXXI planches hors texte. « *Documents pour servir à l'Histoire de la guerre en Belgique* »). Pour **DUMON**, voyez page 89 :

<http://www.idesetautres.be/upload/ARCHIVES%20CONSEIL%20FLANDRE%201917-1918%20TRAITEMENTS%20SITUATIONS%20MEMBRES%20CHAPITRE%205%20pp083-90.pdf>

Pour Emiel ou Emile **DUMON**, délégué de *Jong Vlaanderen*, voir notamment Arthur L. **Faingnaerts** dans ***Verraad of zelfverdediging? Bijdragen tot de geschiedenis van den strijd voor de***

zelfstandigheid van Vlaanderen tijdens den oorlog van 1914-18 (Kapellen, Noorderklok ; 1932, 863 p. ; **e-book** vendu par la **Heruitgeverij**): <http://www.heruitgeverij.be/titels.htm>

Emile **DUMON** est mentionné au moins aux pages 119, 242-243, 247, 327, 503-506, 515, 521, 529, 533, 540, 545, 586, 611, 613, 674, 682, 718, 720, 737, 803, 868, 872

Si vous souhaitez compléter votre information le concernant, consultez Jos **MONBALLYU** ; ***Slechte Belgen ! De repressie van het incivisme na de Eerste Wereldoorlog door het Hof van Assisen van Brabant (1919-1927)*** ; Bruxelles, Archives générales du Royaume 2011, 256 p. (pourvu d'une bibliographie et d'un index ; série *Études sur la Première Guerre mondiale* n°19, publ. n°5048 ; 11 € en version papier ou 4,99 € en **pdf** via l'ebookshop : http://bebooks.be/fr/home?id_seller=9

Emile **DUMON** est évoqué aux pages 55, 56 (notes 139 et 140), 66, 67 (note 217), 188, 189 (note 491), 193 (note 517), 217. Il fut condamné à mort le 28/2/1920.